

**L214**

A n i m a u x

Monsieur le Président de la RépubliquePalais de l'Élysée
55 rue du faubourg Saint-Honoré
75008 ParisMarignane, le 1^{er} août 2012

Monsieur le Président de la République,

Le 28 juillet, vous avez visité une ferme du Sud-Ouest produisant du foie gras. Suite à l'entrée en vigueur de l'interdiction de la fabrication et de la vente de foie gras en Californie le 1^{er} juillet dernier, votre visite s'inscrivait dans une stratégie bâtie sur mesure pour satisfaire les attentes de l'industrie française du foie gras, inquiète du « *préjudice d'image* » occasionné par la décision californienne. À cette occasion, vous avez utilisé l'argumentaire du CIFOG (interprofession française du foie gras) sans en vérifier la véracité. Vous avez ainsi été amené à énoncer des contre-vérités flagrantes.

Devant les micros des journalistes, vous affirmiez ainsi : « *Les éleveurs français ont fait de gros efforts pour respecter toutes les conditions qui leur étaient imposées au titre de l'Europe pour le bien être animal* ».

La réglementation européenne

Il se trouve, au contraire, que dans la majorité des ateliers de gavage français les oiseaux sont gavés en cages individuelles, interdites dans l'Union européenne depuis le 1^{er} janvier 2011. A titre d'exemple, 80% des élevages labellisés « Canard à foie gras IGP Sud-Ouest » sont ainsi en infraction avec la réglementation européenne¹.

Par ailleurs, la Recommandation européenne² du 22 juin 1999 interdit le gavage, et stipule : « *les méthodes d'alimentation [...] qui sont source de lésions, d'angoisse ou de maladie pour les canards [...] ne doivent pas être autorisées.* » Les pays producteurs bénéficient cependant d'un sursis, à condition d'engager des recherches pour remplacer le gavage par d'autres méthodes d'engraissement. Treize ans plus tard, la France n'a développé aucune alternative au gavage.

Etiez-vous informé de ces réalités, Monsieur le Président ?

Le bien-être des animaux

Vous avez aussi déclaré que « *les normes sanitaires* » et celles « *du confort animal* » sont respectées.

Hélas, la plupart des études portant sur le gavage recensent des diarrhées et des halètements chez les oiseaux gavés, ainsi qu'un risque de lésions de l'œsophage ou

1. Jacques Ripoché, « L'IGP Foie gras du Sud-Ouest dépasse 20 millions de canards », *Sud Ouest*, 13 juin 2012.
<http://www.sudouest.fr/2012/06/13/l-igp-foie-gras-du-sud-ouest-depasse-20-millions-de-canards-741537-4720.php>
Note : aucune dérogation n'a été donnée à la France par l'UE, contrairement aux propos de l'article.

2. Recommandation concernant les canards de Barbarie et les hybrides de canards de Barbarie et de canards domestiques : <http://www.stopgavage.com/recommandation.php>

**L214**

A n i m a u x

d'éclatement du jabot. En 1998, la Commission européenne a publié un rapport sur la production de foie gras. Rédigé par une douzaine d'experts internationaux, le rapport expose les atteintes à la santé des oies et des canards imputables au gavage : défaillance du foie, stress thermique, blessures physiques... Il indique que, chez les canards gavés, la mortalité est dix à vingt fois supérieure que chez les canards non gavés. Parce que le fonctionnement du foie est sérieusement altéré, « *le niveau de stéatose [maladie du foie déclenchée par le gavage] doit être considéré comme pathologique* » conclut le rapport.

Il existe cependant une exception à ce consensus scientifique. En effet, le CIFOG a impulsé et cofinancé des recherches menées à l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) qui ont abouti à une conclusion spectaculaire : aucun élément scientifique n'indique que le gavage est source de mal-être animal ! Dans une contre-expertise – *L'INRA au secours du foie gras*³ – j'ai exposé l'ampleur des biais méthodologiques et des données passées sous silence qui ont permis de produire ce résultat « scientifique » français, à commencer par la discrète omission de la surmortalité des oiseaux soumis au gavage.

Le lobby du foie gras : rien à cacher ?

Monsieur le Président, alors que la contestation mondiale du gavage s'amplifie, qu'un nombre croissant de pays interdisent la production de foie gras⁴, que l'évolution de la réglementation européenne menace la production française telle qu'elle se pratique actuellement, le lobby du foie gras a de nouveau bien travaillé. Il vient de se voir proposer par Guillaume Garot – Ministre délégué à l'agroalimentaire – « *trois grands axes d'actions pour promouvoir l'excellence des productions françaises de foie gras dans le monde.* » Lors de la journée entière qu'il consacra le 23 juillet à la défense du foie gras dans le Gers, Monsieur Garot ne s'est pourtant pas vu proposer d'assister à une séance de gavage, qui est précisément la pratique réprouvée par la Californie et les opposants au foie gras. Les professionnels n'ont-ils véritablement rien à cacher ?

Grâce à vous, le Comité interprofessionnel du foie gras (CIFOG) se voit une fois de plus assuré que son infiltration au sein du monde politique est suffisamment profonde pour n'avoir à craindre ni les changements de majorité ni les objections des défenseurs des animaux.

Et si le changement, c'était maintenant ?

Peut-être avez-vous d'autres dossiers à l'esprit. Et pourtant, Monsieur le Président, puisque vous intervenez publiquement sur cette question, n'avez-vous pas le devoir de vous renseigner ? Pour vous donner le temps de savoir ce qui se passe vraiment dans les ateliers de gavage, le temps de savoir s'il est possible de produire du foie gras sans

3. Antoine Comiti, avec la collaboration d'Estiva Reus, Éditions Sentience, paru en novembre 2006, 270 pages. On peut accéder au texte intégral de cet ouvrage ainsi qu'à une présentation de celui-ci sur Internet :

<http://www.stopgavage.com/inra/index.php>

4. L'interdiction du gavage dans le monde : <http://www.stopgavage.com/interdiction-gavage-monde.php>

**L214**

A n i m a u x

gavage, le temps de vous informer que des travaux scientifiques merveilleusement déculpabilisateurs ont été bâtis sur mesure pour satisfaire les attentes de la filière du foie gras et ne tiendraient pas une seconde devant un jury d'experts indépendants. Le temps de comprendre que derrière les interdictions du gavage il y a de l'empathie pour les plus faibles, une démarche de protection active, l'affirmation qu'il existe une limite aux souffrances que l'on peut infliger à un animal doué de sensibilité pour le plaisir de manger ses organes.

Par exemple, vous pourriez visionner cette enquête, menée par notre association, filmée en élevages, ferme à canetons (couvoir) et abattoir à canards du Gers et des Landes, et dans des élevages produisant du foie gras Label Rouge et I.G.P. « Canard à foie gras du Sud-Ouest ». Il s'agit sans doute de l'investigation la plus documentée sur les réalités de la production française de foie gras : vous trouverez ci-joint un DVD contenant ces vidéos.

Au lieu d'investir d'une valeur identitaire le foie d'oiseaux encagés, rendus délibérément malades par la suralimentation forcée, ne pourrions-nous pas fonder notre identité nationale sur des valeurs de respect pour tous les êtres sensibles, humains ou animaux, et de protection des plus vulnérables d'entre eux : ceux qui n'ont aucun moyen de se défendre ?

Des associations françaises, dont la nôtre, sont investies de longue date dans la contestation du gavage, sur la base de dossiers et enquêtes solidement documentés. Il nous semble qu'une décision éclairée dans cette affaire exige que toutes les parties soient entendues. C'est pourquoi nous vous demandons de faire en sorte que des représentants associatifs soient reçus par les membres de votre gouvernement qui interviennent sur les questions relatives à la filière du foie gras.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de mon profond respect.

Antoine Comiti
Président de L214

Copie à Messieurs Stéphane Le Foll et Guillaume Garot.